



ÎLE DE BRÉHAT
ENEZ-VRIAD



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Mercredi 14 juin 2023

Régulation des flux de visiteurs sur l'île de Bréhat du 14 juillet au 25 août 2023

Tourisme durable, la commune limite l'accueil des visiteurs, de 8h30 à 14h30, sauf le week-end

Pour améliorer l'accueil d'environ 400 000 visiteurs par an et assurer au territoire et à ses habitants un avenir plus durable, Olivier CARRÉ, maire de l'île de Bréhat, a pris ce jour un arrêté au titre de l'article L. 360-1 du Code de l'environnement, en présence de Fanny CHAPPÉ, conseillère régionale, et d'André COENT, vice-président du Département des Côtes d'Armor. En prévision de la saison prochaine, l'arrêté de police instaure un seuil de fréquentation quotidienne de 4 700 visiteurs à ne pas dépasser entre 8h30 et 14h30, du lundi au vendredi entre le 14 juillet et le 25 août inclus.

Cette décision est prise au terme d'une **large et importante concertation avec toutes les parties concernées** (socio-professionnels, compagnies maritimes, collectivités...). Il s'agit par ailleurs d'une **première au niveau juridique** puisque jusqu'alors, cet article du code de l'environnement n'avait jamais été utilisé.

Pour l'accès à l'île, **deux compagnies maritimes** opèrent sur le **port départemental de l'Arcouest à Ploubazlanec, Sur Mer et Les Vedettes de Bréhat**. Cette dernière est délégataire du service public incombant à la Région Bretagne, responsable de la desserte des îles bretonnes. La mesure décidée par la mairie sera mise en œuvre via la régulation du nombre de passagers transportés sur la plage horaire 8h30/14h30, dans chaque bateau. Avec cette limitation à 4 700 visiteurs aux heures de pointe, le **nombre total de passages journaliers est estimé à environ 5 300 personnes**. Une fréquentation à comparer avec les **pics, enregistrés en 2021 et 2022**, qui ont pu atteindre **5 600 à 6 000 personnes** sur une journée.

« Pas plus mais mieux » : une démarche engagée depuis 2020 pour découvrir Bréhat autrement

Fort de sa beauté et de sa notoriété, l'île connaît un succès touristique croissant menant à une **fréquentation annuelle** avoisinant depuis plusieurs années les **400 000 visiteurs**. Malgré son microclimat qui y rend les saisons particulièrement douces, la fréquentation reste fortement météo-dépendante. Cela entraîne une concentration des flux sur les mois estivaux, en particulier sur les journées les plus ensoleillées de juillet et d'août, créant un phénomène de « pics de fréquentation ». **L'intensité de ces pics nuit à l'expérience des visiteurs, dégrade les espaces protégés et provoque la saturation des infrastructures publiques (chemins, cales ou encore collecteurs de déchets) ou privées (cafés-restaurants).**

Souhaitant mettre en œuvre les orientations du Schéma Régional de Développement du Tourisme « Identité et Transitions », l'île de Bréhat est **depuis 2020** bénéficiaire du **dispositif « Site d'exception naturel et culturel »**. C'est donc avec le **soutien à la fois financier et technique de la Région Bretagne** que la commune s'est peu à peu engagée dans un tourisme plus durable avec un leitmotiv : « pas plus, mais mieux », c'est-à-dire mieux accueillir les visiteurs venus (re)découvrir les merveilles et les particularités de celle que l'on nomme communément « l'île aux fleurs ». Pour mémoire, sa richesse environnementale et paysagère a été reconnue dès **1907** par l'État, faisant de **Bréhat, le premier site classé de France**.

Concilier développement de l'économie touristique insulaire et qualité de vie des habitants

Demain, l'enjeu est d'encourager les visiteurs à réserver leur traversée et à **se rendre sur l'île sur les « ailes » de saison** ou sur les journées où une plus faible fréquentation est observée comme **le lundi, le vendredi, le samedi ou le dimanche**.

En parallèle, l'idée est de sensibiliser les excursionnistes aux pratiques d'un tourisme plus durable. Ainsi, la commune mène de nombreuses initiatives pour accompagner la montée en qualité de son accueil : nouvelle **signalétique vouée à mieux répartir les flux** et à multiplier les points d'attraction, **aménagement des chemins les plus pratiqués** dans une optique de protection de l'environnement et de sécurisation des usagers, ou encore développement, en collaboration avec l'Office de Tourisme de Guingamp-Baie de Paimpol, d'un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information.

L'Office de Tourisme de l'île est très mobilisé sur ces objectifs : refonte de son site internet mais aussi travail collectif au sein de la **Destination Baie de Saint-Brieuc, Paimpol, les Caps**, dont la commune fait partie, ainsi qu'avec les opérateurs touristiques de la Région (**Tourisme Bretagne**) et du Département (**Côtes d'Armor Destination**), afin de se coordonner au mieux, entre acteurs, sur l'information relative à Bréhat.

Les îles étant des **territoires d'exception fragiles**, la transition vers un tourisme plus durable sera assurément bénéfique à Bréhat d'un point de vue environnemental. Cette démarche profitera, dans un même temps, aux visiteurs qui accèderont à une **expérience de meilleure qualité**, mais aussi aux socio-professionnels et aux habitants par une **gestion de leur territoire, plus pérenne et durable**.

Contacts presse

Mairie de l'Île de Bréhat : Léonie Ollivier - 02 96 20 07 49 / tourismedurable@mairie-brehat.fr

Conseil départemental des Côtes d'Armor : Marion Sevenier - 02 96 77 69 55 / marion.sevenier@cotesdarmor.fr

Région Bretagne : Odile Bruley - 06 76 87 49 57 / presse@bretagne.bzh